



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des Solidarités
et de la Santé**

**Ministère de l'Alimentation
et de l'Agriculture**

Paris, le 12 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Cas de gastroentérites liés à la consommation de Coppa contaminée par des Salmonelles

—

Plusieurs foyers de toxi-infections alimentaires collectives à *Salmonella* ont été signalés le 8 juillet dernier aux autorités sanitaires. Des plaintes de consommateurs ont conduit la direction qualité de l'enseigne Intermarché à alerter les autorités et à procéder au retrait des produits en points de vente. Le lien avec la consommation de Coppa (charcuterie italienne) de la marque « Di Vittorio » du fournisseur CASTELLI FRANCE a été confirmé par La Direction générale de l'alimentation, la Direction générale de la santé et Santé publique France.

Les magasins de l'enseigne Intermarché ont procédé dès le 8 juillet dernier au retrait de la distribution des lots de Coppa suspects et une information aux consommateurs par affichettes dans les lieux de vente a été diffusée ce jour. **Un numéro vert est à disposition des consommateurs : 0 800 000 175**

Le produit concerné est de la Coppa tranchée ou entière commercialisée entre le 17 mai et le 8 juillet 2019 au rayon traditionnel des magasins, sur tout le territoire national.

Les autorités sanitaires recommandent aux personnes qui détiennent encore les produits concernés de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente où ils ont été achetés.

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6 à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées.

Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : Tel : 01 49 55 60 11 - ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Direction générale de la Santé : 01 40 56 84 00 - presse-dgs@sante.gouv.fr
